



Note d'information sur le règlement du Championnat de France du Cheval de Chasse 2017

Version du 20 avril 2017

PREAMBULE

L'équitation de chasse à courre est une discipline issue de la coopération entre la Fédération Française d'Équitation et la Société de Vènerie. Cela permet de faire découvrir au plus grand nombre de cavaliers la richesse des situations rencontrées lors d'une chasse à courre avec tout type de poney ou de cheval.

Le règlement des compétitions de la FFE est constitué de dispositions générales qui établissent les règles communes à toutes les disciplines et de dispositions spécifiques qui établissent les règles particulières à chaque discipline. Ces informations dernières sont disponibles dans le règlement officiel accessible sur le site de la Société de Vènerie.

Pour permettre à chacun de concourir dans les meilleures conditions possibles, nous vous détaillons dans cette note quelques éléments d'explication.

OBJECTIF

Ce championnat se décompose en 3 épreuves :

- la présentation composée (4 tests),
- le parcours routier (1 test),
- des épreuves d'obstacles en 3 parties : la sagesse (5 tests), la maniabilité (1 test) et le cross (1 test).

Le but de cette discipline est de se rapprocher au mieux de ce que l'on demande à son cheval pendant la chasse et de mettre en avant les qualités spécifiques de celui-ci. Il ne suffit pas de présenter un beau cheval de concours complet pour participer à cette épreuve.

Le cavalier et son cheval seront jugés lors d'épreuves et de tests au plus proche des situations terrain réelles et de l'utilisation que l'on a du cheval de chasse dans le cadre d'une équitation actuelle.

- Le cavalier reste à l'écoute de ses possibilités physiques et mentales de son cheval. Ce dernier s'améliore de jour en jour grâce à une pratique régulière de la chasse.
 - Le cheval doit être habitué à voir des animaux sauvages ou d'élevage notamment les chiens de meute sans en être ni surpris ni effrayé. Calme, en avant, endurant, il passe partout, parfois même des obstacles incongrus et compliqués. Il est à l'aise devant les voitures, vélos, tracteurs, voir parapluies... tout en gardant à l'esprit que le milieu dans lequel il évolue reste, avant tout, la nature.
- Bien évidemment, il peut être beau et bien mis aux aides de base d'une équitation classique, c'est l'idéal !

**Chaque participant doit se présenter et passer individuellement
chacun des tests à des postes différents, suivant son horaire et à l'appel du commissaire de paddock.**



Certains tests sont jugés par plusieurs juges de manière à être le plus impartial.

Jour	Epreuves	Poste		Test		Notation	
Samedi 30 mai	Présentation Coefficient 2	Poste 1	2 ou 3 juges	Test n°1	Aspect général et tenue vestimentaire du cavalier	/10	/100
				Test n°2	Aspect du harnachement	/10	
		Test n°3		Etat du cheval (toilettage, ferrure...)	/10		
		Test n°4		Modèle et allures du cheval et harmonie du couple	/20		
	Sagesse Coefficient 1	Poste 3	1 commissaire	Test n°5	Montoir	/20	/100
				Test n°6	Fouet	/20	
		Test n°7		Trompe	/20		
		Poste 4		Test n°8	Immobilité 10 secondes	/20	
		Poste 5		Test n°9	Embarquement dans un van ou un camion	/20	
	Routier Coefficient 2	Poste 6	1 juge + 1 véto + 1 commissaire + 2 commissaires de piste	Test n°10	Parcours routier	Les points de pénalités sont comptabilisés et soustraits du total.	
Dimanche 31 mai	Maniabilité Coefficient 0,5	Poste 7	1 juge + 2 commissaires + 3 commissaires de piste	Test n°11	Parcours balisé	Les points de pénalités sont comptabilisés et soustraits du total.	
	Cross Coefficient 1	Poste 8	1 juge + 1 commissaire + 6 à 8 commissaires de piste	Test n°12	Parcours de 10 obstacles	10 obstacles x 10 points	/100



JOURNEE DE SAMEDI 27 MAI 2017

PRESENTATION (coefficient 2 – total sur 50)

Poste 1 : tests n°1, 2 et 3

Test n°1 - Aspect général et tenue du cavalier (notation /10)

La tenue d'équipage ou la tenue d'invité (ou de club) sont acceptées:

- La tenue d'équipage : elle doit être en bon état et complète. Elle se compose d'une bombe, d'un casque ou d'un tricorne, fouet (avec ou sans flotte), ceinturon (non obligatoire) pour les personnes chassant le cerf ou le sanglier, bottes de vènerie ou d'équitation lustrées, trompe ou pibole, éperons (seulement si nécessaire, ce n'est pas une obligation...), chemise, cravate et gants blancs.
- La tenue d'invité (ou de club) : elle doit être sobre, la redingote ou la veste généralement noire ou de couleur foncée, chemise, cravate et gants blancs.

Il est de coutume que les femmes attachent leurs cheveux et que les cravates de chasse ne s'envolent pas.

Test n°2 - Aspect du harnachement (notation /10)

Le harnachement doit être complet à savoir :

- Le filet et/ou bride, combiné d'un licol en cuir, il doit être correctement monté. On y fixe une longe de chasse (cette dernière permet d'attacher le cheval au besoin).
- Le mors, on utilise, traditionnellement à la chasse à courre, le mors de bride ou le Pelham combiné d'une gourmette ou autres. En équitation classique, il peut être simple (Verdun, Bauchet, à anneaux ou à olives). Il n'y a pas de distinction, seul prime le bon équilibre pour le cheval.
- La selle, en cuir de préférence, elle doit être posée sur un tapis de selle qui peut avoir toute forme possible, mais sans inscription (publicitaire).
- Le collier de chasse (ou aussi bricole), il se fixe à la selle, il empêche la selle de reculer, c'est un élément de sécurité.
- La longe de chasse doit être en harmonie avec l'ensemble du harnachement.

Test n°3 - Etat du cheval : toilettage, ferrure, crinière tondue, nattée, effilée... (notation /10)

- Le cheval doit être sain.
- Le cheval, doit être également bien toiletté avec une crinière soignée (tondue, nattée ou effilée).

Le cheval, doit être en bon état, avoir un beau poil et une bonne ferrure.



Poste 2

Test n°4 - Modèle et allures du cheval et harmonie couple (notation /20)

- Il faut que les proportions soient au mieux respectées dans l'harmonie du couple pour que le cheval fasse preuve d'amplitude et d'énergie dans ses déplacements.
- Le modèle général du cheval sera ici apprécié.
- Il est nécessaire que le couple reflète la confiance l'un envers l'autre, l'harmonie et la complicité doivent être totales à chaque allure.
- Il faut donc pouvoir se présenter aux deux ou trois allures habituellement pratiquées en forêt. Il faut veiller à ce que le cheval évolue dans des allures amples et équilibrées, sur la main au mieux des capacités du cavalier et du cheval.



Informations destinées aux amazones

Les amazones se présentent soit en tenue d'équipage soit en tenue d'invité.

- En tenue de l'équipage dans lequel elle chasse, l'amazone porte un tricorne. Le haut de forme (chapeau de dressage) et chapeau melon est toléré. Les "suivez-moi" ne sont pas autorisés. Elle porte des bottes noires (et non des schaps) et des gants blancs.
- En tenue d'invité, l'amazone porte une tenue noire, un tricorne, un haut de forme (chapeau de dressage) ou un chapeau melon, des bottes noires (et non des schaps) et des gants blancs.
- Dans tous les cas, les cheveux sont soigneusement coiffés : tenus par un filet ou un chignon (vrai ou faux) ou tenus par une tresse. Les bijoux (boucles d'oreille) ne sont pas autorisés.
- La jupe de vénérie est obligatoire pour des raisons de sécurité en cas de chute. La longueur de la jupe ne doit pas descendre en-dessous du niveau de l'éperon laissant ce dernier visible. La pointe de pied droit ne doit pas être visible.
- Un éperon ou éperon « sans tige » doit être utilisé.
- La culotte de cheval est de préférence foncée.
- Si la cavalière ne porte pas le fouet de chasse, elle est autorisée à utiliser une badine ne dépassant pas 1,10 mètre
- Une pibole ou une trompe sera portée.

La selle d'amazone et l'embouchure doivent être complètes, en bon état et adaptées à sa monture.

Le collier de chasse et la longe de chasse (nécessaire pour l'épreuve du montoir) sont obligatoires.

La selle devra être équipée de fixation de sécurité pour l'étrivière, afin de libérer celle-ci en cas de chute. Si les selles ne sont pas équipées d'un système de sécurité au niveau de l'étrivière, l'étrier devra être obligatoirement équipé d'un système de libération.

Le cheval devra être natté de manière discrète (pas de rubans) ou avoir la crinière rasée.

Pour l'épreuve de cross le port d'une protection céphalique aux normes est obligatoire pour toutes les amazones.

Les points de sécurité comme l'utilisation de la jupe vénérie et du système de libération de la sellerie en cas de chute seront scrupuleusement vérifiés par les juges. Si l'état de la sellerie n'est pas satisfaisant et est considéré comme pouvant générer un risque, l'amazone sera pénalisée ou voire déclassée.



SAGESSE (coefficient 1 – total sur 100)

Poste 3 : tests n°5 et 6

Test n°5 - Le montoir (notation /20)

- Le cavalier devra descendre, attacher son cheval à l'endroit désigné par le juge pour tester son immobilité à l'attache. Le cavalier se remettra ensuite en selle avec ou sans l'aide d'un montoir sans que sa monture ne bouge. Les amazones devront se faire aider par une aide extérieure.

Test n°6 - Le fouet (notation /20)

- Le cavalier devra fouailler minimum 2 fois sans que le cheval ne réagisse. Dans le cas où le cavalier ne fouaille pas, il y aura sur place un commissaire à pied qui fouaillera pour lui, à côté du cheval (et pas derrière).

Poste 4 : tests n°7 et 8

Test n°7 - La trompe (notation /20)

- Le cavalier devra sonner une fanfare imposée courte sans que le cheval ne réagisse. Dans le cas où le cavalier n'est pas sonneur, il y aura sur place un sonneur à pied qui sonnera pour lui à côté du cheval et qu'il devra reconnaître.

Test n°8 - L'immobilité 10 secondes (notation /20)

- Le cavalier devra s'immobiliser à un endroit désigné par le juge pendant 15 secondes.

Poste 5

Test n°9 - L'embarquement dans un van ou un camion (notation /20)

- Le cavalier à pied devra faire monter son cheval dans un van et le faire redescendre au signal du juge.



PARCOURS ROUTIER (coefficient 2)

Poste 6 - Test n°10

Départ du routier

- Ce parcours de 8 à 10 km doit s'effectuer à une vitesse de 240m/min (soit 14km/h).
- Le cavalier est autonome, aucune aide extérieure n'est tolérée.
- C'est avant tout une épreuve de régularité et pas une course contre la montre : « Qui veut voyager loin ménage sa monture. »
- Vous avez une allure imposée et à respecter de 240 m/min, vous avez 8 à 10 km à parcourir (précision communiquée sur place), chaque kilomètre sera balisé par un panneau, vous avez sur vous un Chrono pour adapter votre vitesse. Cela vous donne largement le temps de marcher dans chaque montée, de conserver un train normal, d'être dans les temps et d'avoir à l'arrivée un cheval avec une fréquence cardiaque dans les normes.
- Les allures sont libres.
- Les cavaliers de moins de 12 ans peuvent être accompagnés par un cavalier. Ils passeront alors sur le parcours du routier en fin d'épreuve.

ATTENTION à bien respecter le balisage indiquant les passages obligatoires à franchir sur lesquels il y aura des pointages effectués par des commissaires de piste.

Contrôles à l'arrivée

- Des contrôles cardiaques peuvent être effectués de manière aléatoire sur certains chevaux par un vétérinaire agréé par l'organisation.
- Toute fréquence cardiaque supérieure à 60 pulsations/minute mesurée 15 minutes après l'arrivée peut entraîner des sanctions (pénalités).
- Les décisions du jury sur ces contrôles sont sans appel.

Notation

Les concurrents qui réaliseront ce parcours dans un temps supérieur ou inférieur au temps de base seront pénalisés de 5 points par minute commencée avec une tolérance d'une minute avant et après le temps de base.

Les points négatifs éventuellement enregistrés dans cette épreuve sont retranchés des points du total général.



JOURNEE DE DIMANCHE 31 MAI

MANIABILITE (coefficient 0,5)

Poste 7 - Test n°12

Parcours de maniabilité

- Ce parcours est matérialisé par des piquets de slalom, des barres au sol ou autres éléments mobiles devant être franchis dans l'ordre.
- La vitesse de cette épreuve est de 240 m/min.
- Le temps accordé est calculé en fonction de la longueur du parcours sur la base de 240m/min.
- Le temps limite correspond au double du temps accordé. Au-delà de cette limite, le concurrent est éliminé.
- Ce parcours est jugé selon le barème C qui décompte toutes les pénalités en secondes : 1 seconde = 1 point.
- Toute seconde au-delà du temps accordé est pénalisée d'1 seconde (1 point de pénalité).

Notation

Les pénalités sont comptabilisées de la manière suivante :

- Faute : chute de barre ou plot déplacé : 10 secondes (soit 10 points de pénalités)
- Oubli : tout obstacle oublié ou volontairement contourné : 30 secondes (soit 30 points de pénalités)
Ex. : non fermeture de la barrière, oubli de remettre la trompe ou pibole en place avant de franchir la ligne d'arrivée, etc.
- Chute : la première chute n'est pas pénalisée en plus du temps qu'elle fait perdre au concurrent.
- Refus : en cas de refus, le cavalier doit impérativement tenter un 2^e passage sur lequel il n'est pas sanctionné en cas de nouvelle faute. S'il ne tente pas le 2e passage, cela est considéré comme contournement et est pénalisé de 30 secondes supplémentaires.

Les points négatifs éventuellement enregistrés dans cette épreuve sont retranchés du total général.



Classement

Le nombre de secondes (ramenés en point) de chaque concurrent est calculé de la façon suivante :

le temps du parcours en seconde
+
les points pénalités d'écart avec le temps du concurrent le plus rapide
+
les points de pénalités aux obstacles (voir le barème page 7).

Exemple

Concurrent	Temps du parcours	Pénalités aux obstacles	Pénalités d'écart de temps	Total des secondes en points	Classement
A	2 min 15 135	20	Le plus rapide 0	135 + 20 155	2
B	2 min 20 140	0	2 min 20 – 2 min 15 = 5	140 + 5 145	1
C	2 min 40 160	10	2 min 40 – 2 min 15 = 25	160 + 10 + 25 195	3



CROSS (coefficient 1)

Poste 9

Test n°13 – Parcours de cross

- Le but de cette épreuve n'est pas de prendre des risques inutiles et de se mettre en danger.
- C'est un parcours à la portée de tous. Si un obstacle particulier peut paraître compliqué, le contournement est possible par l'option, ce qui permet au cavalier de continuer le parcours et figurer au classement général.
- Ce parcours est composé de :
 - o 10 obstacles de hauteur environ de 70 cm.
 - o La partie fixe des haies ne peut excéder 65 cm.
 - o Une option plus facile est mise en place d'une hauteur environ de 40 cm.
- Le cross n'est pas chronométré mais lorsqu'un cavalier n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans un temps égal au double du temps accordé (temps de référence = 350 m/min), il est éliminé.

Notation

- | | |
|---|---------------|
| - Obstacle bien franchi | : 10 points |
| - Obstacle franchi avec difficulté (refus) | : 5 points |
| - Option bien franchie | : 5 points |
| - Option franchie avec difficulté (refus) | : 2 points |
| - Obstacle ou option volontairement non franchi | : - 20 points |
| - PO (passage obligatoire) non franchi | : - 20 points |



Toutes les épreuves auxquelles vous allez participer respectent, peu ou prou, les situations dans lesquelles vous êtes amenés à évoluer lors d'un laisser-courre. Elles peuvent parfois vous paraître difficiles mais il faut bien garder à l'esprit que dans le feu de l'action et l'élan de la chasse, les difficultés sont abordées rapidement et ne laissent guère d'autre réflexion que le simple choix de passer un obstacle ou de le contourner en perdant du temps. Aujourd'hui, vous avez l'avantage de pouvoir reconnaître le parcours, faites en bon usage.

Si vous prenez autant de plaisir à participer à ce concours que nous en avons eu à le monter, et ce dans le respect des autres et le fair-play qui caractérisent notre passion commune qu'est la chasse à courre, alors notre but sera atteint.

Bonne participation à tous.

François Lucas, président du Championnat de France du Cheval de Chasse

Jean-Pierre Boucan, président du jury

Le 12 avril 2017